



*UVAE 19<sup>TH</sup> TRIENNIAL CONVENTION VANCOUVER, B.C.  
19<sup>e</sup> CONGRÈS TRIENNIAL DU SEAC VANCOUVER, C.-B.*

---

File no.: 2-15

Dossier n° : 2-15

December 6, 2022

Le 6 décembre 2022

**UVAE CONVENTION BULLETIN No. 4  
BULLETIN N° 4 DU CONGRÈS DU SEAC**

Greetings,

Salutations,

**RE: UVAE CONVENTION DELEGATES**

**OBJET : PERSONNES DÉLÉGUÉES AU  
CONGRÈS DU SEAC**

Local Presidents are asked to include the election of Alternate delegates to Convention on the agenda of their Local Annual meeting for the election of Local Officers.

Les présidentes et les présidents des sections locales sont priés d'inscrire, à l'ordre du jour de leur assemblée générale annuelle prévue pour l'élection des dirigeantes et des dirigeants de leur section locale, le point suivant : Élection des suppléantes et des suppléants aux personnes déléguées des sections locales au Congrès.

UVAE By-Law 10, Sections 12 to 15, which governs the selection and entitlement of Delegates, is repeated hereunder for Local guidance in selecting and reporting delegates:

Les articles 12 à 15 du Règlement 10 du SEAC qui régissent le choix et le nombre de personnes déléguées autorisées sont cités ci-dessous pour la gouverne des sections locales qui doivent choisir les personnes déléguées et transmettre leurs noms :

## Section 12

The Local President is the automatic **first** delegate to Convention. For Locals that are able to send more than one delegate, at least four months prior to the opening date of the National Triennial Convention, each Local shall elect from amongst its members in attendance at a general meeting of the Local, accredited delegates to the Convention. The Locals must elect an alternate to the Local President.

Selection of additional delegates to Convention will be determined on the basis of the following table:

7 to 150 members	- 1 delegate
151 to 250 members	- 2 delegates
251 to 350 members	- 3 delegates
351 to 450 members	- 4 delegates
451 to 550 members	- 5 delegates
551 to 650 members	- 6 delegates
651 to 750 members	- 7 delegates
751 to 850 members	- 8 delegates
851 to 950 members	- 9 delegates

and one additional delegate for each 250 members or major fraction thereof over 950 members.

For the purpose of determining the number of delegates to which each Local shall be entitled for any regular or Special Convention, the membership of each Local shall be the highest number for which the Component is entitled to receive dues, excluding RAND formula deductees in the 12 months prior to the month in which the delegate names are to be submitted to the national office, which is 4 months prior to the opening date of the National Convention."

## Article 12

La présidente ou le président de la section locale est automatiquement la **première** personne déléguée au Congrès. Dans le cas des sections locales pouvant envoyer plus d'une personne déléguée, au moins quatre mois avant la date d'ouverture du congrès national triennal, chaque section locale élit, parmi ses membres à une assemblée générale de la section locale, des personnes déléguées accréditées au Congrès. Les sections locales doivent élire une suppléante ou un suppléant à la présidence de la section locale.

La sélection des personnes déléguées additionnelles au Congrès sera déterminée selon le tableau ci-après :

7 à 150 membres	- 1 personne déléguée
151 à 250 membres	- 2 personnes déléguées
251 à 350 membres	- 3 personnes déléguées
351 à 450 membres	- 4 personnes déléguées
451 à 550 membres	- 5 personnes déléguées
551 à 650 membres	- 6 personnes déléguées
651 à 750 membres	- 7 personnes déléguées
751 à 850 membres	- 8 personnes déléguées
851 à 950 membres	- 9 personnes déléguées

et une autre personne déléguée pour chaque tranche additionnelle de 250 membres ou fraction majoritaire de ce nombre au-delà de 950 membres.

Aux fins de déterminer le nombre de personnes déléguées auxquelles une section locale a droit pour un congrès ordinaire ou extraordinaire, l'effectif de chaque section locale est le nombre le plus élevé de membres au regard desquels le syndicat a droit de recevoir des cotisations, à l'exclusion des cotisantes et des cotisants RAND, au cours des douze mois qui précèdent le mois pendant lequel le nom des personnes déléguées doit être soumis au bureau national, soit quatre mois, avant la date d'ouverture du Congrès national. »

### Delegate entitlement

If your Local Delegate entitlements increase after the membership totals are received in July 2023, which is the May checkoff report, you will be informed.

### Section 13

"Each Local shall elect alternate delegates who shall attend the National Triennial Conventions in place of any accredited delegates who unavoidably cannot attend Convention."

### Section 14

"Immediately following the election of Local delegates to the National Triennial Convention, the Local Secretary shall submit to the National Office the names of the Local's accredited delegates on a credential form supplied by the National Office of this Component."

### Section 15

"No delegate shall be nominated who has not attended at least 75% of the Local meetings during the prior twelve-month period, unless a satisfactory reason is given for such absence."

## DELEGATE CREDENTIALS

Fillable forms of Convention Delegate, Alternate Delegate and Observer Credential Forms, identified as "CONV. 3", "CONV.4" and "CONV.5" are enclosed. A credential form **must be completed** for each accredited delegate, with the original **received in the National Office no later than April 3, 2023.**

### Nombre de déléguées autorisées

Si le nombre de personnes déléguées auquel ont droit les sections locales augmente après réception du précompte de mai en juillet 2023, nous vous le signalerons.

### Article 13

« Chaque section locale élit des personnes déléguées suppléantes qui assistent au congrès national à la place des personnes déléguées accréditées qui ne peuvent assister au congrès pour des raisons indépendantes de leur volonté. »

### Article 14

« Immédiatement après l'élection des personnes déléguées de la section locale au congrès national, la ou le secrétaire de la section locale soumet au bureau national le nom des personnes déléguées accréditées de la section locale sur un formulaire de lettre de créance fourni par le bureau national du présent syndicat. »

### Article 15

« Aucune personne déléguée ne sera mise en candidature si elle n'a pas assisté à au moins 75 % des réunions de la section locale au cours de la période précédente de douze mois, à moins d'avoir justifié ces absences de façon satisfaisante. »

## LETTRES DE CRÉANCE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Des formulaires électroniques à remplir en direct des lettres de créance pour les personnes déléguées au Congrès, leurs suppléantes ou suppléants ainsi que les observatrices et les observateurs identifiées « CONGRÈS 3 », « CONGRÈS 4 » et « CONGRÈS 5 » font partie de l'envoi. Une lettre de créance **doit être remplie** pour chaque personne déléguée accréditée et l'original **doit être reçu au bureau national au plus tard le 3 avril 2023.**

**DELEGATE INFORMATION**

Further information related to the convention accommodation and travel arrangements will be provided to delegates once their credentials have been formally recognized.

**RENSEIGNEMENTS DESTINÉS AUX PERSONNES DÉLÉGUÉES**

Les personnes déléguées recevront d'autres renseignements sur leur déplacement et leur hébergement pendant le congrès lorsque leur lettre de créance aura été officiellement reconnue.

In Solidarity / En toute solidarité,  
La présidente nationale,



Virginia Vaillancourt,  
National President

cc: RVPs

c.c. VPR